

Avis Technique 12/04-1382*01 Ext

Extension commerciale de l'Avis Technique 12/04-1382

*Système associant
un revêtement de sol résilient
ou textile à une sous-couche
d'interposition*

*System associating a resilient
or textile floor covering to an
under layer*

*System mit einen
schlagfesten oder textilen
Bodenbelag und einen
schuttschicht*

Systeme 805 HELMIBASE

Titulaire : FORBO HELMITIN S.A.S.
40 rue du Général de Gaulle
F-67250 Surbourg (France)

Tél. : +33 3 88 05 68 68
Fax : +33 3 88 80 54 14
E-mail : info.surbourg@forbo.com

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 12
(Revêtements de sol et produits connexes)

Vu pour enregistrement le 30 juillet 2004



Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 "Revêtements de sol et Produits Connexes" a examiné, le 25 mars 2004, la demande présentée par la société FORBO SARLINO, bénéficiaire de l'Avis Technique 12/04-1382 relatif au Système SARLIBASE T.E. associant les revêtements de sol résilients ou textiles à la sous-couche d'interposition, de voir étendre cet Avis Technique au même système distribuée par la Société FORBO HELMITIN sous la dénomination commerciale Système 805 HELMIBASE. Il a formulé, sur ce système, l'extension commerciale ci-après.

Compte tenu des engagements :

- de la Société FORBO SARLINO, de ne fournir à la Société FORBO HELMITIN, en vue de la commercialisation sous la dénomination système 805 Helmibase, que le système Sarlibase TE,
- de la Société FORBO HELMITIN, de ne distribuer, sous la dénomination Système 805 Helmibase, que système Sarlibase TE, fabriqué par la société FORBO SARLINO.

Le Groupe spécialisé n° 12 formule, concernant le Système 805 Helmibase, le même Avis Technique que celui formulé sous le n° 12/04-1382, aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.

Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président

M. TESTAUD

Dossier Technique établi par le demandeur

Le dossier technique est modifié comme suit.

4 Mise en œuvre

4.1 Supports :

4.1.1 Supports neufs à base de liants hydrauliques

Application d'un ragréage :

a) Sur support sec les enduits de lissage suivants P3 sont autorisés avec l'emploi d'un primaire d'accrochage associé.

Fabricant	Primaire	Enduit
EUROCOL	655 D	EUROPLAN 980

b) Sur support humide jusqu'à 7% les enduits de lissage suivants sont autorisés sans l'emploi de primaire d'accrochage.

Fabricant	Enduit
EUROCOL	HELMIPLAN Plus

4.21 Fixation de la sous couche SARLIBASE T.E. sur son support

- colles préconisées pour une humidité du support $H \leq 4,5\%$:

Nom	Provenance
HELMIDAL SUPER 540 GT FIX	EUROCOL EUROCOL

- colles préconisées pour une humidité du support $4,5\% \leq H \leq 10\%$:

Nom	Provenance
G 88	EUROCOL

4.2.2 Collage du revêtement de sol résilient sur sous-couche SARLIBASE T.E. (humidité du support : $H \leq 7\%$)

Nom	Provenance
HELMIDAL SUPER 540 GT FIX	EUROCOL EUROCOL

4.2.3 Collage du revêtement de sol résilient ou textile sur sous-couche SARLIBASE T.E. (humidité du support : $7\% < H \leq 10\%$)

Nom	Provenance
G 88	EUROCOL

4.2.4 Collage du revêtement de sol textile sur sous-couche SARLIBASE T.E. (humidité du support : $H \leq 7\%$)

Nom	Provenance
522 HELMIDAL SUPER PLUS	EUROCOL